



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 087-218704203-20240527-2024_19-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-19

Membres : 11
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mai, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20h15 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2024

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Duhamel Marie-Laure, Turbiez Chantal, Marcais Bertrand, Landeau Aurore, Brard Michel

Excusé : Maligne Francis donne pouvoir à M. Poulet Bernard, M. Champroy Nahoum

Madame Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE FOURRIERE – ENLEVEMENT ET GARDE DES ANIMAUX POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour l'année 2024. Le montant de la redevance par habitant s'élève pour l'année 2024 à 1.20 €. Le nombre d'habitant recensé par l'Insee est de 395 habitants. Le montant de la redevance à verser pour l'année 2024 sera donc de 474 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux pour 2024
- autorise le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme
Au CHATENET en DOGNON, le 27 mai 2024
Le MAIRE, Valadas Hervé

